

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27/09/2011 du Conseil Municipal de la Commune de Massongy, convoqué le 22/09/2011 en session ordinaire et tenu en mairie sous la présidence de Mme Madeleine MASSON, Maire.

Présents : MASSON Madeleine (pouvoir de Mme BAY Maryse), ZIEDER Marie-Claude, BERTRAND Jean-Claude, ROULLARD Thierry, FAVRE Jean-Pierre, LE JONCOUR Alain, CARLUCCI Jean, ROSE Pascal, DOULCET Frédérique, PETITPIERRE Cédric.

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 14 ; ayant délibéré : 10 + 1 pouvoir

n°11-54 : Nouvelle fiscalité de l'aménagement à déterminer

M. Bertrand informe le Conseil Municipal que plusieurs taxes d'urbanisme, dont la Taxe Locale d'Équipement, vont être remplacées par la Taxe d'Aménagement. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le taux qu'il souhaite pour celle-ci.

M. Bertrand détaille le nouveau mode de calcul qui s'appliquera et indique les principales exonérations obligatoires ou facultatives. L'impact financier du changement devrait être limité dans la plupart des cas.

L'institution de taux différents selon les zones et d'un versement pour sous-densité, sont renvoyés à l'adoption du futur PLU.

Enfin, Mme le Maire fait état des échanges de ce jour à ce sujet entre communes membres de la CCBC. Elles sont favorables à un taux commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins l'abstention de M. Le Joncour,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

DECIDE d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire pour la taxe d'Aménagement,

DECIDE de fixer à 3500 € la valeur de l'assiette pour les parkings extérieurs, et

AUTORISE le Maire à signer tout document résultant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme

A Massongy,
Le Maire, Madeleine MASSON

